



Consultation sur les locaux vacants sur les artères commerciales

Table de concertation des SDC de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

Contexte

- Recommandation 1

Adopter les recommandations du mémoire déposé par l'Association des SDC de Montréal.



La Fiscalité

- Recommandation 2

Que la Ville de Montréal s'engage à réduire l'écart fiscal entre les immeubles résidentiels et non résidentiels jusqu'à l'équité fiscale.



La réglementation

- Recommandation 3

Que la Ville de Montréal et l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal s'engagent à être plus accommodants et flexibles dans leur réglementation ainsi que dans l'octroi de permis d'occupation de l'espace public sur les artères commerciales.



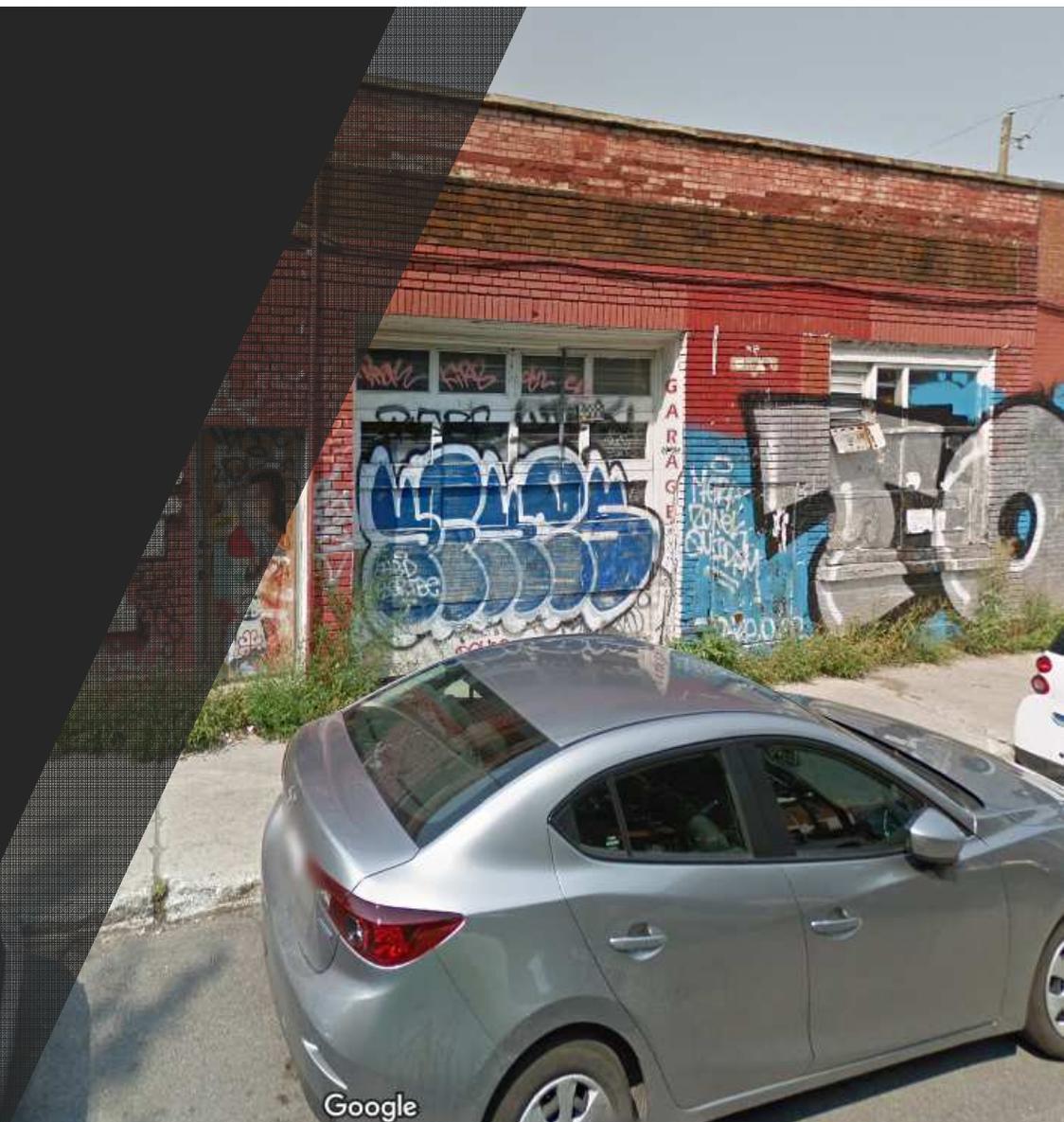
La réglementation

- Recommandation 4

Que la Ville de Montréal instaure un registre des locaux inoccupés en s'inspirant de celui de la Ville de New Bedford et que le propriétaire ait 90 jours pour s'y inscrire suite à une vacance d'un local.

Recommandation 5

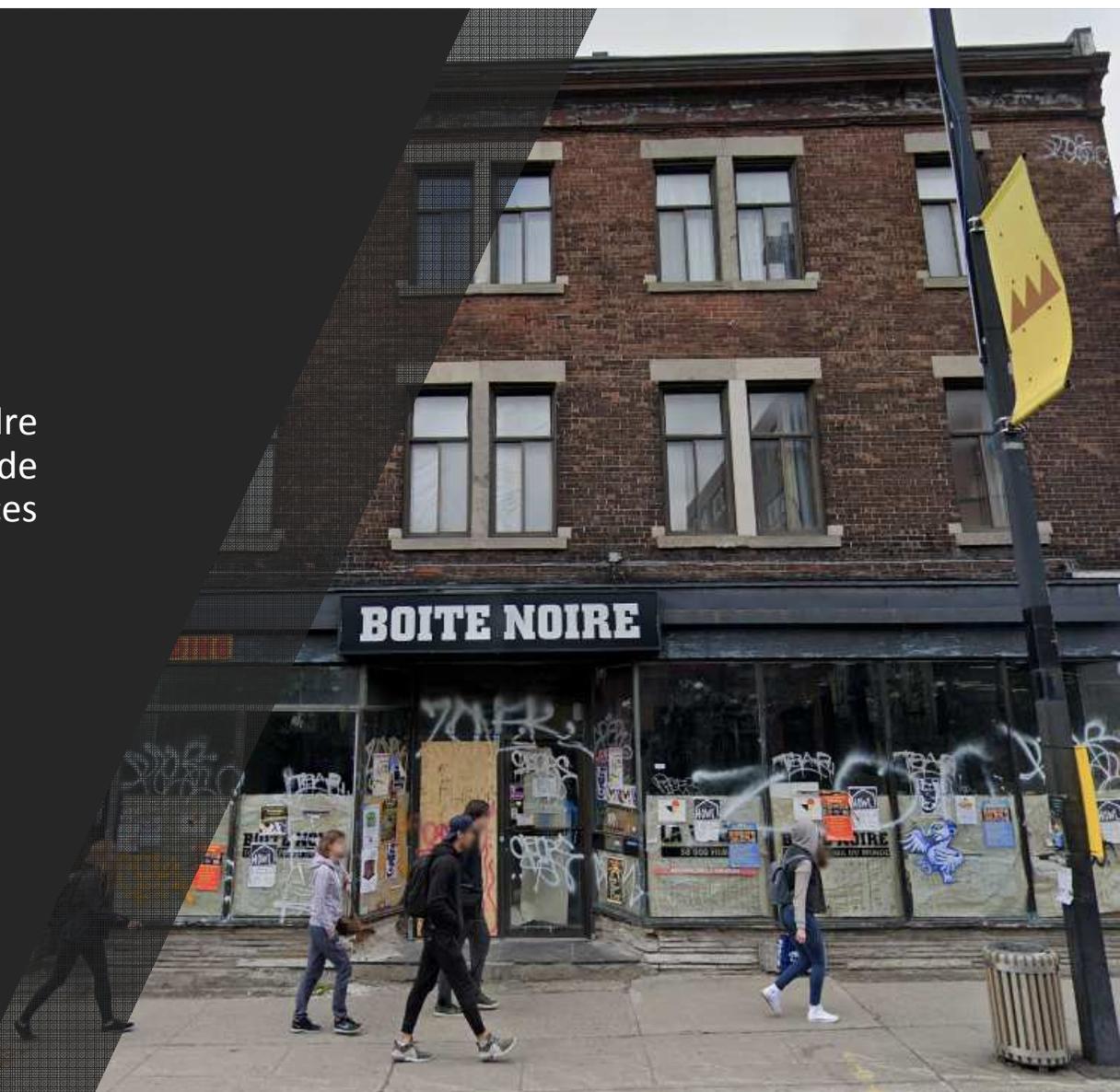
Que la responsabilité des cotisations obligatoires aux SDC soit transférée automatiquement aux propriétaires immobiliers lorsqu'un local est vacant.



La réglementation

- Recommandation 6

Adopter une réglementation qui encadre l'entretien des locaux vacants afin de minimiser leur impact sur les commerces environnants.



La réglementation

- Recommandation 7

Que la Ville de Montréal appuie les SDC par l'octroi et l'endossement de garanties financières pour l'achat d'Immeubles non résidentiels.

- Recommandation 8

Que la Ville de Montréal et l'arrondissement Plateau-Mont-Royal se dotent d'une politique d'urbanisme commerciale et d'un véritable plan de développement économique local qui contribueront à l'essor et la vitalité des activités commerciales sur les artères existantes.



La réglementation

- Recommandation 9

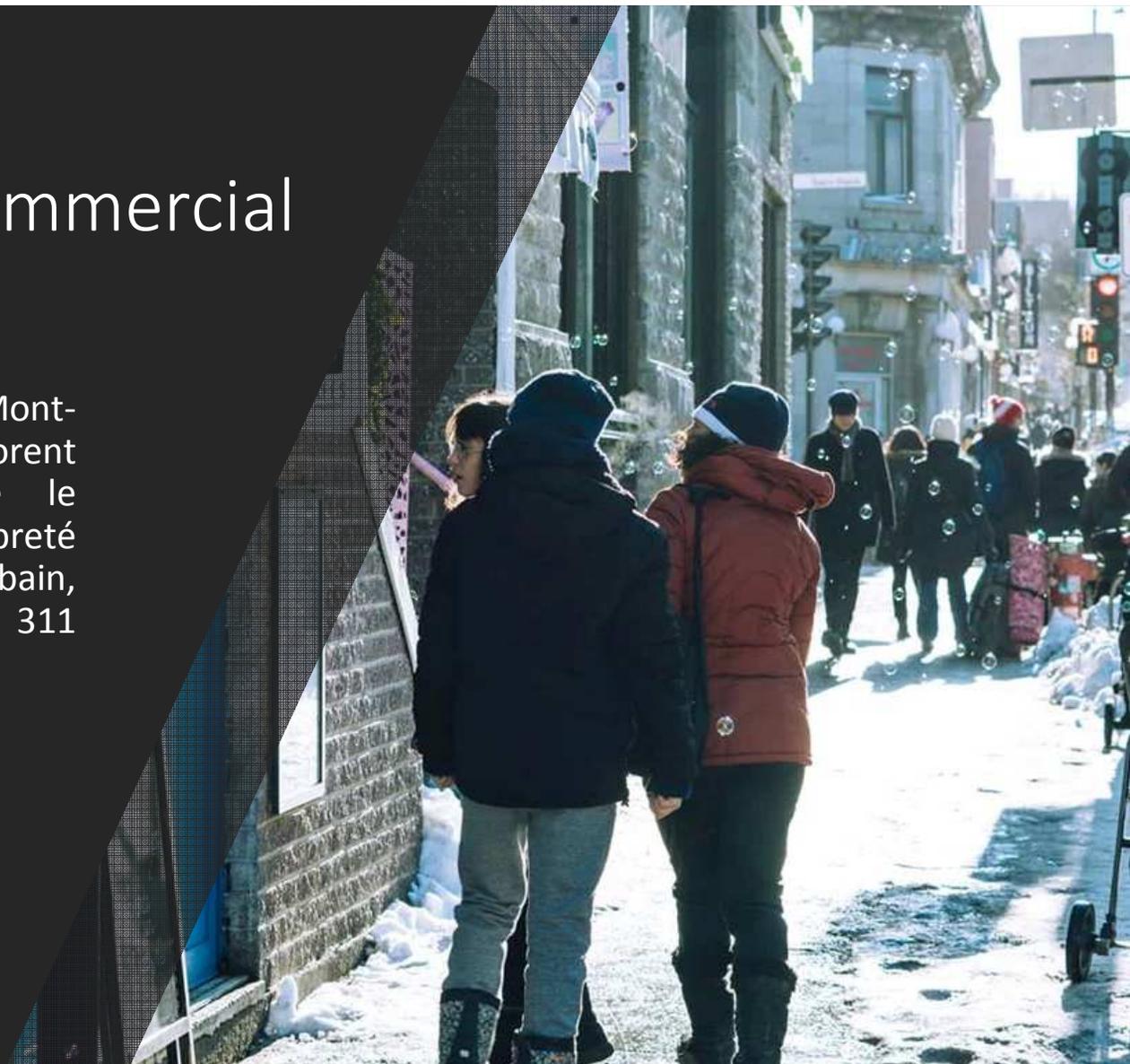
Que l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal abandonne le règlement municipal du contingentement des restaurants et des établissements de débit d'alcool sur son territoire et qu'il instaure un nouveau règlement basé sur un ration d'établissement de débit d'alcool sur l'ensemble d'une art.



L'aménagement de l'environnement commercial

- Recommandation 10

Que l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et la Ville de Montréal améliorent les services rendus tels que le déneigement des trottoirs, la propreté en été, l'entretien du mobilier urbain, l'état des trottoirs, la mobilité, le 311 etc...



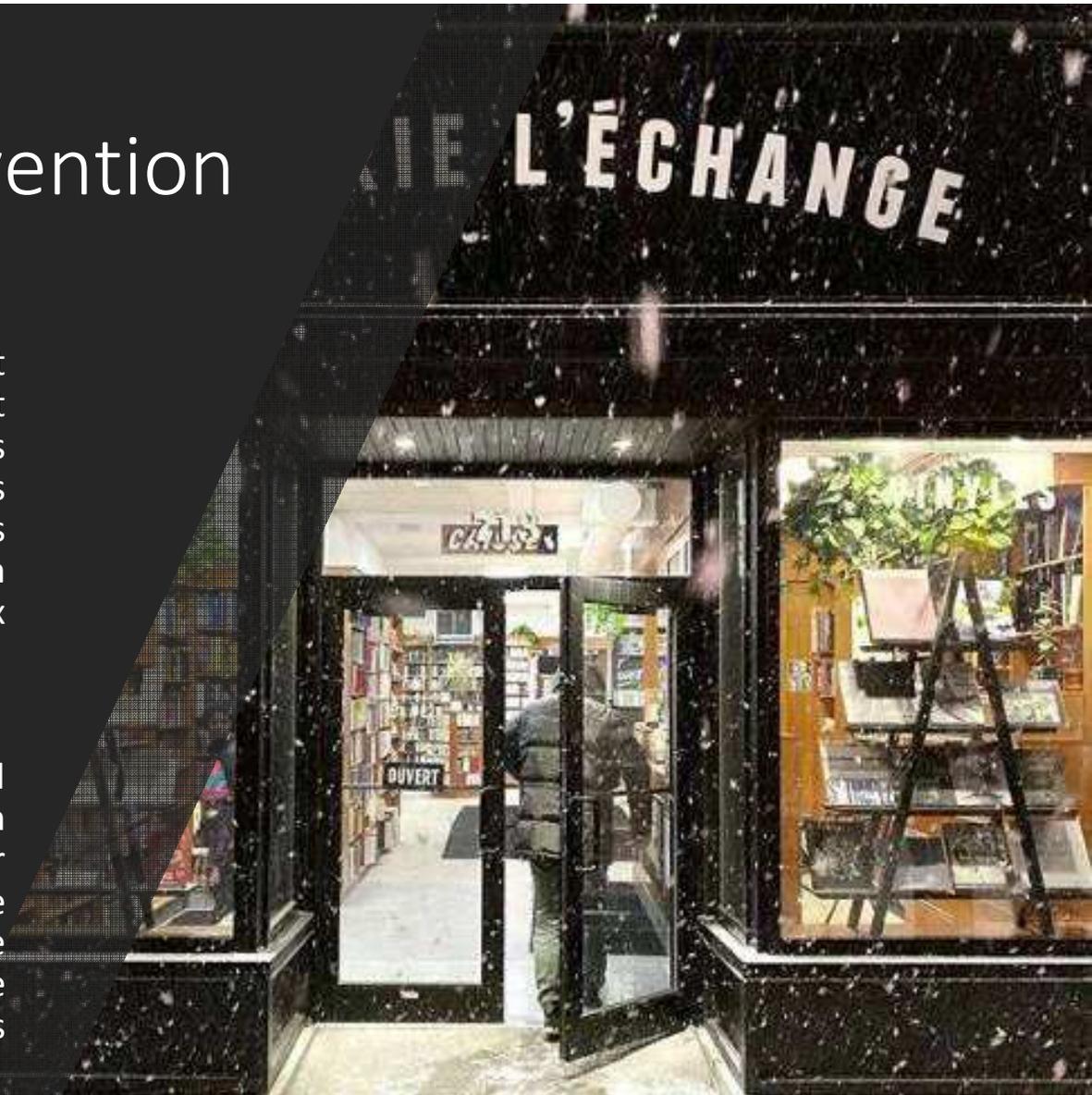
Autres axes d'intervention

- Recommandation 11

Que la Ville de Montréal et l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal mettent de l'avant rapidement la promotion de mesures attractives pour le recrutement des nouvelles entreprises et des programmes de soutien transitoires aux commerces afin de stimuler la réoccupation des locaux vacants.

- Recommandation 12

Que l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal procède à des études économiques en partenariat avec les SDC afin d'influencer le plan d'urbanisme et le règlement de zonage pour favoriser une saine économie sur les artères commerciales ainsi que de prendre des décisions fondées sur des études et données.



Autres axes d'intervention

- Recommandation 13

Que la Ville de Montréal sensibilise le Gouvernement du Québec sur l'importance d'encadrer les baux commerciaux afin d'assurer la vitalité des artères commerciales de la province.

